

Mobilité dans l'âge – un thème important pour les aînés

Margareta Annen-Ruf, Comité ASA

Le Congrès d'automne de l'Association suisse des aînés (ASA), tenu le 5 septembre 2013 au Park Casino à Schaffhouse, permet aux orateurs et oratrices d'éclairer sous différents points de vue le thème «Mobilité et vieillissement». Le nombreux public montra que ce thème déplace la foule.

Outre les participants, le Président de l'ASA, Hans Werner Widrig, salua parmi les hôtes en particulier la Conseillère d'Etat schaffhouseoise Rosmarie Widmer Gysel, ainsi que les oratrices et orateurs Pascal Blanc, chef de division suppléant à l'Office fédéral des routes (OFROU) et responsable du projet «Via sicura», Daniel Reinhart, Directeur Distributing & Marketing, Hotelplan Suisse, Anna Barbara Remund, Directrice du trafic régional et membre de la direction Trafic voyageurs CFF ainsi que Barbara Pfenninger, Bureau suisse de prévention des accidents. Le modérateur était Anton Schaller

Bien qu'elle ne sache pas quelles raisons avait incité l'ASA à organiser le Congrès à Schaffhouse, la Conseillère d'Etat schaffhouseoise indiqua que l'Association avait joué gagnante. Dans le programme de législature 2013-2016 du Conseil d'Etat et du Parlement, la démographie est à peine évoquée, malgré que ce soit un thème clé. Cependant les politiciens sont convaincus que les problèmes démographiques ne seront pas résolus par une «politique de vieillesse» isolée, mais dans le cadre de la société en général. «Ce qui bénéficie aux personnes âgées, bénéficie éga-



Les automates à billets des CFF provoquent de l'irritation. (Photo Ulrich Brügger)

lement aux jeunes», indiqua Mme Widmer.

Sécurité dans le trafic routier

Dans sa présentation, le responsable du projet «Via sicura» Pascal Blanc, aborda avant tout les différentes mesures devant contribuer à augmenter la sécurité sur la route. Il mentionna entre autres:

- Les prescriptions pour les passages pour piétons, dont font partie non seulement une signalisation routière visible et un feu tricolore, mais avec des phases plus longues, afin que les seniors les moins alertes puissent traverser la route de manière sûre.
- Mesures contre les vitesses trop élevées sur la route (notamment l'interdiction d'alcool pour certains groupes de personnes).
- La conduite de jour avec les phares et

- Une prolongation du permis de conduire limité localement, avec des restrictions d'horaires ou en fonction du type de véhicules.

De plus il rappela que les septuagénaires et plus âgés doivent déjà actuellement consulter un médecin pour examiner leur aptitude à la conduite, qui est, dans la plupart des cas, le médecin de famille. Pour encore augmenter la sécurité, les médecins de famille qui voudront également réaliser dans le futur les examens d'aptitude devront suivre

TABLE DES MATIÈRES

MOBILITÉ DANS L'ÂGE – UN THÈME IMPORTANT POUR LES AÎNÉS	1-2
ÉDITORIAL	2
PRÉVOYANCE VIEILLESSE 2020	3-4
AGENDA	4
IMPRESSUM	4

ÉDITORIAL



Hans Werner
Widrig
Président de
l'ASA

Précieux soutien

L'association professionnelle «Médecins de Famille Suisse» (MFE) et ses associations membres Société Suisse de Médecine Interne Générale (SSMI), Société Suisse de Médecine Générale (SSMG) ainsi que le Collège de médecine de premier recours (CMPR) sont également très critiques face aux modifications prévues de l'Ordonnance réglant l'admission à la circulation routière (OAC).

Durant la consultation et lors d'un récent entretien avec l'Association des services des automobiles (asa), l'association Médecins de Famille Suisse s'est exprimée négativement, d'une seule voix. Tout comme l'Association Suisse des Aînés (ASA) les médecins de famille s'opposent également, même si c'est pour d'autres raisons, à la modification, qui dépasse les bornes, de l'ordonnance.

La situation actuelle est bonne, efficace et par conséquent bon marché. La connaissance implicite par le médecin de famille de l'état physique et psychique du patient est forcément intégrée.

Les médecins de famille exécutent leurs tâches de manière compétente. Les seniors prennent toujours plus en considération le conseil pour la conduite. Pour les médecins de famille, les nouvelles intentions de l'OFROU, respectivement du DETEC, vont également beaucoup trop loin. C'est un soutien précieux pour la lutte contre la «super contrôle» désastreuse instaurée avec Via sicura.

jusqu'en été 2015 un cours d'un jour et demi pour y être formés. Cependant les consultations médicales pour les seniors ne seront pas augmentées, assure l'orateur (voir la lettre à la Conseillère fédérale Doris Leuthard, l'éditorial et le lien internet sur la prise de position de Médecins de Famille Suisse).

Clientèle attractive pour les voyages

Daniel Reinhart de Hotelplan Suisse qualifia les seniors de clientèle importante et attractive pour les voyages, car ils avaient appris à demeurer jeunes jusqu'à un âge avancé. De plus, une grande partie des retraités disposent actuellement d'assez de moyens pour pouvoir s'offrir des voyages plus longs et plus chers. Certes ils sont attentifs aux prix mais pas dans le segment inférieur. Il n'y a pas (plus) de prospectus et offres spécifiques pour les seniors, car ils voyagent volontiers dans des groupes mélangés. L'orateur souligna qu'il est important que les personnes âgées, se préparent bien, voire mieux que les jeunes, à un voyage notamment avec les vaccins, médicaments, équipements, protection d'assurance.

Problèmes avec les voyages ferroviaires

Sur la base de faits et données, Barbara Remund, Directrice du trafic régional CFF, montra que les CFF, la plus grande entreprise de transports en Suisse, transportent quotidiennement presque un million de personnes et 175 000 tonnes de fret. Quatrième plus important employeur, ils occupent 29'000 personnes. Le souhait des CFF est de satisfaire

les besoins de tous les voyageurs. En font aussi partie un voyage si possible sans obstacles, des offres et structures de tarif simples. Pour promouvoir la mobilité dans la vieillesse, poursuit Remund, les CFF réalisent outre des cours d'un demi-jour «être mobile», des manifestations d'information et des entraînements dans le contexte des transports publics (notamment l'utilisation des automates à billets), ainsi que des mesures pour davantage de sécurité dans les trains et gares. L'oratrice mentionna également un projet pilote des CFF en collaboration avec l'Office de la circulation et de la navigation (OCRN) à Berne, pour motiver les seniors à passer volontairement d'un véhicule automobile aux transports publics (par exemple Rail Bons pour les abonnements à demi-tarif et généraux, 1^{ère} et 2^{ème} classes).

Barbara Pfenninger du Bureau suisse de la prévention des accidents (Bpa) indiqua qu'en 2009, parmi les quelque 600'000 accidents non professionnels en Suisse, 300'000 avaient eu lieu dans les ménages et durant les loisirs, 70'000 personnes concernées avaient 65 ans ou davantage. 1168 accidents eurent une suite mortelle et les coûts se sont montés à 1,5 milliard de francs au total. C'est pourquoi elle plaida pour un entraînement régulier pour le renforcement de la force musculaire et pour l'amélioration de l'équilibre, combinés avec l'entraînement de la mémoire car la mobilité signifie pouvoir marcher et rester debout de manière sûre.

Après une discussion engagée avec des critiques qui furent émises à l'attention des CFF et de «Via sicura», un apéro – offert par le gouvernement schaffhouseois – et un dîner apaisèrent les «énervements».



Prévenir les chutes par des exercices pour renforcer la force musculaire et pour améliorer l'équilibre. (Photo bfu)

Prise de position

La prise de position de Médecins de Famille Suisse (MFE) relative à l'examen médical périodique de l'aptitude à la conduite des seniors de plus de 70 ans peut être lue sous www.primary-care.ch/docs/primarycare/archiv/de/2011-07/2011-07-048.PDF

Paquet de mesures concernant les seniors et leur autorisation de conduire

Madame la Conseillère fédérale Leuthard

Dans quelques cantons, les nouvelles méthodes de contrôle de l'aptitude à conduire un véhicule automobile sont déjà introduites. Nous aimerions attirer votre attention sur quatre domaines de problèmes, qui éveillent toujours plus de mauvaise humeur chez les seniors:

1. Le médecin de famille avec le niveau de formation 1 doit communiquer, lors du contrôle obligatoire dès 70 ans, divers diagnostics à l'Office de la circulation. Dans le cas d'une maladie problématique en terme de médecine de circulation, le senior doit être examiné lors d'un prochain contrôle par un «meilleur» médecin, avec un degré de formation plus élevé. Le médecin de famille sera mis hors jeu par des spécialistes et son rôle important pour le conseil quotidien d'une conduite responsable est remis en question.
2. Après un accident avec seulement des tôles froissées, l'administration décide aujourd'hui de manière arbitraire un examen de l'aptitude à la conduite. Gare, lorsque les moulins onéreux d'une procédure commencent à tourner! La décision d'autoriser la conduite nécessite beaucoup d'argent et de temps.
3. Pour les médecins de famille, il est clair que l'aptitude médicale à la conduite n'est qu'un aspect partiel de la sécurité du trafic. Si on veut évaluer le maintien de l'aptitude médicale à la conduite, on doit, outre l'évaluation de l'aptitude de santé à la conduite, également pouvoir jeter un oeil sur la compétence pratique de conduite, en particulier sur la sûreté de la conduite. Mais à lui seul, le contrôle renforcé de l'aptitude à la conduite ne peut pas améliorer la sécurité sur les routes.
4. Il serait plus correct et plus efficace que les médecins de famille et de clinique, en collaboration avec les conseillers en conduite, examinent dans le quotidien privé l'autorisation de conduire. Pour cette autorisation de conduire, les conditions d'aptitude à la conduite et la compétence de conduite doivent toujours être remplies. En collaboration avec le médecin de famille et le conseiller de conduite, le conducteur senior responsable prend les mesures éventuelles de prudence et rend son permis sous sa propre responsabilité. L'autorisation de conduire doit être décidée le plus rarement possible par l'administration.

Norbert Hochreutener
Ancien Conseiller national
Membre du Comité ASA

Dr. med. Karl Seiler
Médecin FMH spécialisé
Médecins de Famille Suisse

Hans Werner Widrig
Ancien Conseiller national
Président ASA

«Prévoyance vieillesse 2020»

Margareta Annen-Ruf, membre du comité ASA

Lors de la Conférence des présidents de l'Association suisse des aînés (ASA) du 5 novembre 2013 à Zurich, le projet annoncé de réforme «Prévoyance vieillesse 2020» du Conseil fédéral fut discuté. Quatre parlementaires fédéraux présentèrent leur position à ce sujet.

Dans son introduction, Hans Rudolf Schuppisser, Président de la fraction ASA au Conseil suisse des aînés (CSA), rappela que l'augmentation de l'espérance de vie avait des conséquences pour les institutions sociales. Outre un versement prolongé des rentes, il y aura à l'avenir davantage de retraités et toujours moins de personnes actives, alors que la situation des revenus (niveau des intérêts) s'est détériorée. C'est pourquoi, après l'échec de deux révisions de l'AVS (2004 et 2010) ainsi que le rejet également en 2010 de l'adaptation du taux de conversion

de la LPP, il en résulte un besoin «urgent» d'agir pour la sauvegarde des institutions sociales.

Des 13 «valeurs de référence» du paquet de réforme «Prévoyance vieillesse 2020» du Conseil fédéral, il mentionna, entre autres:

- L'âge de référence 65 – préretraite dès 62, ajournement jusqu'à 70;
- La possibilité d'anticipation et d'ajournement de rentes partielles;
- La flexibilisation de l'activité professionnelle, dont les cotisations après 65 ans augmentent la rente;
- Une amélioration, en cas de préretraite, pour l'AVS des bas revenus (prise en compte des années d'apprentissage);
- L'adaptation des prestations des survivants (rentes de veuves, veufs, orphelins);
- Le financement complémentaire de l'AVS par une augmentation progressive de la taxe à la valeur

ajoutée, plutôt que de pourcentages salariaux;

- Le «frein aux dépenses automatique de l'AVS» (mécanisme d'intervention en deux étapes, nouvelle définition de la contribution de la Confédération à l'AVS);
- Une réduction par étapes du taux de conversion dans la prévoyance professionnelle, atténuée par des mesures de compensation (entre autre la réduction du seuil d'entrée de la LPP).
- Il évalua l'horizon de temps entre 2017 et 2020 pour la mise en oeuvre de la réforme, depuis la consultation, son évaluation jusqu'au délai de référendum.

Besoin incontesté d'agir

Le Conseiller national UDC zurichois Toni Bortoluzzi, salua le fait que dans le paquet de réforme, le Conseil fédéral ait renoncé à une nouvelle extension des institutions sociales, car, au contraire de promesses souvent faites, elle n'est pas finançable. Il y a besoin de corrections, mais à petits pas. Bortoluzzi voit des mesures à prendre avant tout dans la prévoyance professionnelle (LPP). Une réduction par étapes du taux de conversion est nécessaire. De plus, une augmentation de l'âge de la retraite, y compris pour les femmes, est en souffrance.

Le Conseiller national PRD zougais Bruno Pezzatti qualifia le système des 3 piliers de conquête. Pour maintenir le contrat de génération, une réforme est néanmoins nécessaire. Font partie des priorités les éléments de réforme les plus importants: l'ajustement de l'âge de la retraite pour les femmes et les hommes – qui stabilise l'AVS avec 1 milliard de francs –, une réduction du taux de conversion, respectivement une déduction de coordination plus basse et une plus longue durée de capitalisation (plus tôt et plus longtemps), l'augmentation graduelle de

“ A septante ans je pouvais suivre les vœux de mon cœur, sans dépasser la mesure. ”

(Confucius)



De g. à d.: Le Conseiller national UDC Toni Bortoluzzi, le Conseiller national PRD Bruno Pezzatti, le modérateur Hans Rudolf Schuppisser (ASA), le Conseiller national PS François Steiert et le Conseiller aux Etats Konrad Graber. (Photo Ulrich Brügger)

l'âge de la retraite (étapes mensuelles) et ultima ratio, l'augmentation de la taxe à la valeur ajoutée (1%).

Pas d'alarmisme

Le Conseiller national PS fribourgeois Jean-François Steiert réfuta la noirceur de la situation pour éviter la création de panique et l'attisement de peurs. Ainsi, par exemple, l'AVS présente chaque année, à l'exception de 2008, des excédents de recettes, malgré un triplement de l'espérance de vie. Parmi les raisons, il indiqua l'immigration, l'augmentation de la productivité de l'économie et l'augmentation des salaires réels. Cependant Steiert voit également un besoin d'agir, avant tout pour le taux actuel de conversion, qui n'est pas soutenable. Il n'exclut également pas une augmentation éventuelle de l'âge de la retraite (femmes). Cependant il ne considère pas un frein aux dépenses automatique comme la bonne voie.

Pour le Conseiller aux Etats PDC lucernois Konrad Graber, la discussion à venir sur la réforme est un exer-

cice sur la corde raide, entre «offre et diminution». Quant aux valeurs de référence, il pense qu'il faut les examiner en détail et ne pas déclarer d'entrée qu'une ou l'autre mesure n'est pas réalisable. Il plaida entre autres pour une vue d'ensemble du plan de réforme, une adaptation de l'âge de la retraite des femmes sur plusieurs années et une simplification du système.

Dans la discussion engagée qui suivit, il fut plaidé notamment pour une dépolitisation du taux de conversion. Furent critiqués les coûts administratifs trop élevés des assurances, la prévoyance professionnelle (LPP) comme redistribution contraire au système. A la question si l'extraction de mesures isolées n'aurait aucune chance d'être acceptée plutôt que l'ensemble du paquet, il fut expliqué que le traitement de tranches individuelles était également difficile.

Les délégués approuvèrent à l'unanimité la prise de position de l'ASA sur l'actuel projet de réforme

«Prévoyance vieillesse 2020» du Conseil fédéral. Dans cette prise de position, l'ASA soutient avec quelques réserves – portant notamment sur la flexibilisation et la réduction de la contribution de la Confédération de 19,55% à l'AVS proposée par le Conseil fédéral – le paquet complet et circonspect de la réforme.

AGENDA

→ Fraction ASA du CSA

Jeudi 6 mars 2014
10h45, Berne

→ Assemblée des délégués ASA

Mercredi 12 mars 2014
10h00, IBM Zürich-Altstetten

→ Assemblée des délégués CSA

Vendredi 21 mars 2014
10h45, Office fédéral des assurances sociales OFAS, Berne

→ Conférence des présidents ASA

Mardi 29 avril 2014
10h00, Zürich Glockenhof

→ Fraction ASA du CSA

Jeudi 8 mai 2014
10h45, Berne

→ Assemblée des délégués CSA

15/16 mai 2014
Lugano, Tessin

→ PRÉAVIS

Congrès d'automne ASA
Vendredi 5 septembre 2014
10h00, Hôtel Bellevue, Bern



IMPRESSUM

Rédaction

Margareta Annen-Ruf

tél. 033 251 36 13

Margareta.annen-ruf@bluewin.ch

Production

Lithouse, 3013 Berne

L'Office fédéral de la santé publique baisse le prix d'environ 500 médicaments

Le réexamen des médicaments permet de décharger l'assurance obligatoire des soins d'au moins 200 millions de francs supplémentaires par année. L'Office fédéral de la santé publique (OFAS) a décidé de baisser le prix d'environ 500 médicaments, sur les 800 qu'il a examinés. Cette baisse entre en vigueur le 1er novembre 2013. Plus d'informations sur: www.ofas.admin.ch/actuell



*Le Comité de l'ASA et la rédaction souhaitent
à tous ses membres et à leurs proches
une bonne santé et une heureuse nouvelle année.*



ASA Association Suisse des Aînés
4153 Reinach BL
tél. 055 412 51 37 / 079 434 02 36
Info@seniorenfragen.ch
www.seniorenfragen.ch